

Rapport de discipline

Canadian
Institute of
Actuaries



Institut
canadien
des actuaires

Novembre 2017
Document 217123
Volume 24, n° 1

Voici le quarante-cinquième rapport périodique préparé à l'intention des Fellows, des associés et des affiliés conformément à l'article 20.12(8) des Statuts administratifs. Le rapport a pour but principal d'informer ces personnes quant au processus disciplinaire et aux activités en cours dans ce domaine. Pour tout commentaire ou toute suggestion d'amélioration, veuillez communiquer avec moi à mon adresse citée dans le répertoire en ligne.

Réunions

Depuis la parution du dernier rapport de discipline en juin 2017, la Commission de déontologie a tenu deux réunions et une téléconférence. La prochaine réunion de la commission est prévue au printemps 2018 à Montréal.

Frais disciplinaires (000 \$) au 30 septembre 2017

	AF 17-18		AF 16-17	
	Budget	Actuel	Budget	Actuel
Frais juridiques réguliers	72	47	75	68
Frais juridiques non réguliers	0	0	0*	38
Autres frais	0	0	0*	11
Total des frais	72	47	75	120
	<i>Actuel</i>		<i>Actuel</i>	
Frais recouvrés	0		0	
Nombre de causes examinées	16		28	

*Remarque : Les frais juridiques non réguliers et les autres frais sont maintenant payés à partir d'un fonds réservé aux affaires de discipline d'un montant de 750 000 \$.

Causes

(a) Accusations portées et affaires terminées

Aucun tribunal disciplinaire n'a été convoqué depuis la parution du dernier rapport.

(b) Affaires pendantes à l'égard desquelles des accusations ont été portées

Aucune affaire ne compte d'accusations portées enregistrées depuis la parution du dernier rapport.

Toute personne désirant des renseignements supplémentaires sur le processus disciplinaire peut s'adresser au directeur général.

(c) Autres plaintes et renseignements

La commission a examiné 16 causes contre 20 Fellows, associés ou affiliés.

Deux nouvelles plaintes et(ou) renseignements ont été reçus à des fins de considération par la commission. La commission cherche à obtenir de plus amples renseignements avant de décider de la marche à suivre.

Dans sept causes antérieures, la commission cherche toujours à obtenir de plus amples renseignements avant de décider de la marche à suivre.

Quatre causes antérieures ont été rejetées.

Trois causes antérieures ont maintenant été référées à une équipe d'enquête.

(d) Résumé par domaine de pratique

On peut résumer comme suit les 16 causes énumérées plus haut selon le domaine de pratique :

	Causes	Particuliers
Assurance-vie	6	6 membres
Régimes de retraite	8	12 membres
Assurances IARD	1	1 membre
Indemnisation des accidents du travail	0	0 membre
Expertise devant les tribunaux	0	0 membre
Autre	1	1 membre

(e) Résumé des causes examinées par la Commission de déontologie depuis 1992

En réponse à l'intérêt qui a été exprimé auprès de la commission, le présent rapport de discipline comprend des statistiques additionnelles sur les causes passées examinées par la commission :

- Depuis 1992, la commission a complété 206 causes.
- De ces 206 causes, 125 causes ont été rejetées, trois causes ont entraîné une réprimande privée sans se rendre jusqu'à une équipe d'enquête et 78 causes ont été référées à une équipe d'enquête.
- De ces 78 causes qui ont été référées à une équipe d'enquête, dans 37 de ces causes, aucune accusation n'a été portée et dans les

41 autres causes, des accusations ont été portées.

- De ces 41 causes dans le cadre desquelles des accusations ont été portées, neuf causes ont entraîné une réprimande privée, huit causes ont entraîné un aveu de culpabilité et des sanctions, et 24 causes ont été examinées par un tribunal disciplinaire.
- De ces 24 auditions devant un tribunal disciplinaire, 22 causes ont entraîné un

plaidoyer de culpabilité par l'intimé ou un verdict de culpabilité par le tribunal disciplinaire à l'égard de certaines accusations ou de toutes les accusations. Dans les deux autres causes, les intimés ont été reconnus non coupables par le tribunal disciplinaire.

Steve Eadie
Président, Commission de déontologie